



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS N° 2017-498-29 et 2027-496-8

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, avis-vous est donné que les règlements suivants :

- **Règlement n° 2017-498-29** modifiant le règlement de zonage n° 2017-498 afin d'autoriser l'usage complémentaire à un usage résidentiel « hébergement touristique de type résidence principale » dans les zones commerciales C-01, C-02 et C-05
- **Règlement n° 2017-496-8** modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 2017-496 visant à augmenter les amendes et les dépôts exigés pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation et à modifier d'autres dispositions diverses

ayant été adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 septembre 2025, **sont entrés en vigueur le 3<sup>e</sup> jour d'octobre 2025**, date à laquelle La MRC des Pays-d'en-Haut a émis des certificats de conformité.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h30 du lundi au vendredi ou sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 8<sup>e</sup> jour d'octobre 2025

Ron Kelley  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord et que j'ai affiché trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 8<sup>e</sup> jour d'octobre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour d'octobre 2025

Ron Kelley  
Directeur général et greffier-trésorier